

Département des Pyrénées-Atlantiques  
ARRONDISSEMENT DE PAU  
Commune de LONS

Délibération du Conseil  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 16/05/2023  
Reçu en préfecture le 16/05/2023  
Publié le  
ID : 064-266403328-20230510-05\_10052023-DE

Séance du mercredi 10 mai 2023

**PRÉSENTS** : M. Le Président, Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme BLEAU, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme VANCAUWENBERGE, Mme CASTERA, Mme MAZILIÉ,

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme MOLINA, Mme ZINT

**Délibération n°05-10052023**

**OBJET** : DM n° 1 Exercice 2023 - Budget annexe « Service Prestataire d'Aide à Domicile » du CCAS – Cadrage budgétaire

Monsieur le Président du CCAS explique aux membres du Conseil d'Administration que des ouvertures et suppressions de crédits sont nécessaires en section de fonctionnement.

En effet, Monsieur le Président rappelle la délibération de ce jour actant l'octroi d'une majoration de 2 € au tarif horaire de la part du Conseil Départemental pour l'ensemble des activités APA et PCH. Cette majoration amène un tarif horaire total de 27,52 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023, une dotation complémentaire sera versée en cours d'année sur la base de l'activité réalisée x 2€. Il s'avère donc nécessaire d'ajuster les crédits en recettes (+ 27 781,50 € de produits de la tarification (APA + PCH) et + 10 018,50 € de dotation au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Le présent cadrage sera équilibré par une diminution de la subvention versée par le budget principal du CCAS (- 37 800 €).

Aussi, Monsieur le Président du CCAS propose de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Article	Libellés	Ouverture de crédits		Suppression de crédits	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT :</b>					
733148	Tarif horaire – Autres éts et services sociaux et médico-sociaux		25 616,50 €		
733248	Tarif horaire – Autres		2 165,00 €		
7488	Subvention		10 018,50 €		
7712	Subvention d'équilibre du budget principal du CCAS				37 800 €
<b>TOTAL :</b>			<b>37 800 €</b>		<b>37 800 €</b>

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVENT** les ouvertures de crédits telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,

Nicolas PATRIARCHE